



La COURSE des VIGNES

La Cadière d'Azur
11ème Edition



DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2021

Départ 09h 30 - Place Jean Jaurès

COURSE DE 7 ET 11 KMS

Pass sanitaire obligatoire



**Boucherie
Verdonck**

**Carrosserie
Velasco**



**Boulangers - Pâtisseries
Au Pain Cadézien**

**Les Vignerons de
LA CADIERENNE**



**RAPAPORT
PLANTS INDUSTRIE**



Course limitée à 400 coureurs (16 ans minimum)

Frais d'inscription 10 € (12 € le jour de la course)

Inscription sur le site www.KMS.fr ou à l'office du tourisme au 04.94.90.12.56

Retrait des dossards le samedi 13 novembre aux Anciens Abattoirs (09H - 17H)

ou le 14 novembre de 8h00 à 9h00 sur la ligne de départ.

Adresse Anciens Abattoirs :

142 Avenue Pichou Espanet - 83740 La Cadière d'Azur
à côté de la carserne des pompiers

Affiche by Romain Haye



LA CADIERE D'AZUR

Organisée par la Municipalité de La Cadière d'Azur



COURSE DES VIGNES

Dimanche 14 novembre 2021
Départ 9h30 devant l'hôtel de ville

PASS SANITAIRE ET MASQUE OBLIGATOIRE

Licence FFA n° (Compétition, loisirs ou Running Pass)

Ou

Certificat médical portant non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition et de moins d'un an (Ou photocopie).

NOM : Année de naissance :

Prénom : Catégorie :

Adresse :

Code Postal : Sexe : M F

VILLE : Club :

Téléphone :

Parcours choisi : 7km 11 km

MASQUE OBLIGATOIRE AVANT ET APRES LA COURSE

Frais d'inscription 10€/coureur (12 € je jour de la course)

Retraits des dossards le 13 novembre 9h -12h et 14h-17h au service Jeunesse et Sports ,
bâtiment des anciens abattoirs, 142 Avenue Pichou Espanet (casernes des pompiers)
Le 14 novembre entre 7h30 et 8h30 à la ligne de départ



REGLEMENT DE LA COURSE DANS LES VIGNES DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2021

L'inscription à la COURSE DANS LES VIGNES implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. **Masque obligatoire avant et après la course ainsi que le pass sanitaire**

Art.1 – La course est placée sous l'égide de la Municipalité de LA CADIERE D'AZUR

Art.2 – Deux parcours sont proposés : l'un de 7 km l'autre de 11km sur route et chemins balisés.

Le départ s'effectuera à 9h30 devant l'Hôtel de Ville.

Art.3 – Les épreuves, à allure libre, sont ouvertes à toutes les catégories à partir de Cadets (16 ans le jour de la course), hommes et femmes, licenciés ou non.

Art.4 – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves pour des causes indépendantes de leur volonté et qu'ils jugeront pouvant nuire à la sécurité des participants.

Art.5 – Seule la licence FFA peut être présentée. Pour les licenciés des autres fédérations et les non licenciés le certificat médical d'aptitude à la course à pied datant de moins d'un an est obligatoire.

Il est conseillé à chaque coureur non licencié de souscrire un contrat d'assurance individuel accident.

Art.6 – L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou postérieurs à la course qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents consécutifs à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire)

Art.7 – Une assurance responsabilité civile est souscrite par les organisateurs.

Art.8 – Les droits d'inscriptions sont fixés à 10 € jusqu'au 13 novembre 17h, 12€ le jour de la course. Les frais d'inscription comprennent : les ravitaillements en course et à l'arrivée, les secours, la remise des prix, le tee-shirt offert. Aucun remboursement ne sera effectué après *l'engagement des coureurs*.

Art.9 - *Les inscriptions dans la limite des 400 places disponibles pourront se prendre :*

- Sur place : à la maison du Tourisme de La Cadière 04 94 90 12 56. Inscriptions Prioritaires.
- par internet sur <http://www.kms.fr>. Inscriptions Prioritaires.
- sur place le jour de la course entre 7h30 et 8h30. En fonction des places disponibles.

Les dossards pourront être retirés aux Anciens Abattoirs le 13 novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h. Ils seront à retirer le 14 novembre 2021 entre 8h00 et 9h00 à la ligne de départ et devront être portés en évidence sur la poitrine.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Art.10 – Un poste de ravitaillement (liquide et solide) sera en place sur le parcours. Un autre à l'arrivée.

Art.11 – Les secours seront assurés par un médecin, des secouristes et des pompiers. La sécurité sera assurée par des signaleurs à chaque intersection.

Art.12 – Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Art.13 – L'organisation ne peut être tenue responsable des fausses déclarations mentionnées sur les bulletins d'inscription.

Art.14 – Seront récompensés les trois premiers au temps scratch, féminin, masculin de chaque course.

Art.15 – En raison du protocole sanitaire la remise des prix se fera uniquement pour le temps scratch le jour de la course, les autres catégories pourront récupérer leurs lots du lundi 15 novembre au vendredi 19 novembre au service jeunesse sport aux anciens abattoirs.

Les plus.....Parkings gratuits aux entrées du village.

Ambiance : En raison du covid19 une collation individuelle vous sera servie en remplacement du buffet campagnard à la fin de la course.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter la maison du tourisme, le service jeunesse et sport au 0494623064 ou vous connecter sur les réseaux sociaux.

Petit parcours : 7 km

Altitude de départ : 147m
Altitude : Maxi 172m | Mini 87m
Dénivelé : négatif 131m | positif 131m

Parcours sportif

Chemin du stade

A9H45
Départ / Arrivée

RD 66

Chemin de Saint Marc

Chemin de St Jean

RD 266

Chemin de la Madrague

Grand parcours : 11,0 km

Altitude de départ : 147 m
Altitude : Maxi 224 m | Mini 82 m
Dénivelé : négatif 210 m | positif 210 m

Chemin des Arnauds

Chemin de la Roquette

Ravitaillement

Google earth